



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/84
22 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 17 de l'ordre du jour provisoire

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Droits de l'homme et solidarité internationale

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 2002/73, la Commission des droits de l'homme a prié la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme d'entreprendre une étude sur l'application de la résolution et de lui présenter une étude intérimaire à sa soixantième session, et une étude complète à sa soixante-deuxième session. La Commission a en outre décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa soixantième session.
2. À sa cinquante-cinquième session, la Sous-Commission a adopté la décision 2003/115, dans laquelle elle a décidé de demander à l'un de ses membres, M. Rui Baltazar Dos Santos, d'établir un document de travail sur les droits de l'homme et la solidarité internationale et de le lui présenter à sa cinquante-sixième session, en 2004.
